

Formation Post Universitaire
Société Française de Cytologie Clinique (SFCC)

Ponctions des lésions kystiques du pancréas :
Diagnostic et mise en pratique de la terminologie de l'OMS 2023
Place de la Biologie Moléculaire

En distanciel

Mercredi 18 mars 2026 : de 14h00 à 18h00

Mercredi 1^{er} Avril 2026 : de 14h00 à 17h15



V3 09/02/2026

Ce livret concerne les formateurs, les participants, le/la, président(e) de la SFCC, et son Secrétariat

Organisation/Coordination

Dr. Monique FABRE, MCU-PU,
Médecin à la retraite
CHU Bicêtre, Gustave Roussy, Necker
mofabre@gmail.com
☎ 06 42 15 01 42

Co-organisateur et formateur :

Dr Tchao MEATCHI,
Praticien Hospitalier,
Département de Pathologie AP-HP,
Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,
Hôpital Européen Georges Pompidou, 75015 Paris,
tchao.meatchi@aphp.fr
☎ 01 56 09 39 09

Autre Formateur :

Pr. Hélène BLONS,
Biochimie UF d'Oncogénétique Somatique Théranostique et Pharmacogénétique,
INSERM 1138 Centre de Recherche des Cordeliers, Dpt-3 Génome et Cancer - HEGP 75015 Paris,
Helene.blons@aphp.fr
☎ 01 56 09 56 86

Participation logistique

Dr. Charlotte DUFOUR,
Praticien Hospitalier,
Institut de Pathologie - CHU de Lille,
Charlotte.DUFOUR@chu-lille.fr
☎ 03 20 44 55 20

Dr Christine LAGORCE, MCU-PH,
Département de Pathologie AP-HP,
Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,
Hôpital Européen Georges Pompidou, 75015 Paris,
christine.lagorce@aphp.fr
☎ 01 56 09 38 93

Emilande PEYSSON,
Technicienne référente scanner ACP et plateforme téléslide - CHU Grenoble Alpes,
EPeysson@chu-grenoble.fr
☎ 04 76 76 64 25

Formation courte

Lieu : Visioconférence Zoom

Société Française de Cytologie Clinique

Site : <https://francesfcc.org/>

Siège social : Boite n°34, 8 rue de Rochechouart, 75009 Paris - sfcc.secretariat@gmail.com

Durée : 7h15 sur 2 demi-journées (14h/18h le **18/03** et 14h00/17h15 le **01/04**)

Nombre de participants : nombre minimum de participants requis : 10 - nombre maximal : 20

Inscription en ligne : www.francesfcc.org, onglet «formations»

Public : Anatomo-Cyto-Pathologiste

I - ÉLÉMENTS PRATIQUES DE LA FORMATION EN DISTANCIEL :

Cette session de formation d'une durée de 7 h15 se déroulera mercredi 18 mars 2026 (4h00) et le mercredi 1^{er} avril 2026 (3h15) en visioconférence.

Elle **débutera à 14h00 afin que vous disposiez de 10 minutes** pour vous permettre de vous connecter et de vous présenter.

Pour participer à la réunion Zoom :

LIEN Zoom envoyé 3 jours avant la formation

- **Merci de rentrer dans la salle d'attente de la session zoom**

- **en indiquant votre prénom, nom** afin de vous identifier (important pour la feuille de présence)

- **en activant votre webcam/vidéo.**

- Prévoyez de participer à cette session dans un endroit calme, dans un fauteuil confortable, dans une pièce avec un accès WIFI et une bonne bande passante. **Il est conseillé d'utiliser des navigateurs comme Google Chrome, Mozilla Firefox, Microsoft Edge et Safari et leur dernière mise à jour.**

A 14h00 précises vous aurez accès à la session d'enseignement.

La formation se terminera à 18h00 le premier jour, 17h15 le deuxième jour.

- Chaque participant a l'obligation d'avertir un des responsables de la formation ou son représentant dès qu'il a connaissance d'un incident sur la connexion ZOOM à l'aide du « tchat ».

II - OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les questions que se posent les cliniciens en présence d'une lésion kystique (informations clefs)
- Définir les conditions optimales d'un bon prélèvement en termes et de prise en charge au laboratoire d'une lésion kystique du pancréas
- Savoir reconnaître les cellules normales pancréatiques et les contaminants digestifs
- Connaître les critères diagnostiques et les pièges des 3 grands sous- types de kystes : ceux sans bordure épithéliale, ceux avec bordure épithéliale et ceux secondaires à des remaniements dégénératifs
- Savoir rédiger un compte-rendu en appliquant la terminologie OMS 2023
- Connaître les nouvelles approches diagnostiques des tumeurs kystiques en biologie moléculaire (sur liquide de kyste ou biopsie).

La partie pratique sera interactive, chaque participant discutant au moins un des cas cliniques qui sont présentés en fonction du contexte clinique et biologique du patient et illustrés par de nombreuses lames virtuelles allant de l'analyse de la cytologie/ à celle de la microbiopsie. Tous ces points seront abordés lors de cette formation avec une corrélation avec la pièce opératoire pour illustrer les pièges diagnostiques.

III - SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Présentation interactive d'exposés théoriques et de lames virtuelles en alternance avec discussions à propos de cas didactiques.

Société Française de Cytologie Clinique

Site : <https://francesfcc.org/>

Siège social : Boite n°34, 8 rue de Rochechouart, 75009 Paris - sfcc.secrétariat@gmail.com

- Les lames numérisées présentées lors de la formation seront accessibles sur la **plateforme téléslide de Grenoble pendant un mois**. Ces lames seront accessibles à **partir du 02/03/2026** pour vous permettre de vous familiariser avec cette pathologie. Une procédure, un identifiant et un mot de passe vous seront fournis à cette date.
- Les présentations théoriques en pdf sont envoyées aux participants à la fin de la formation avec des articles sélectionnés.

Conseils de lecture :

- Jhala N., Jhala D. Approach to FNA of Pancreatic Cysts. *Advances In Anatomic Pathology*. 2022;29(6):349-57.
- Bendimerad MA, Giovannini D. OMS 2023 : nouvelle terminologie en cytopathologie bilio-pancréatique [WHO 2023: A new terminology for pancreaticobiliary cytopathology]. *Ann Pathol*. 2026 Jan;46(1):2-8. French. doi: 10.1016/j.annpat.2025.04.009. Epub 2025 Apr 25. PMID: 40287315.
- WHO Reporting System for Pancreaticobiliary Cytopathology Broché – 5 avril 2023, éditeur IARC ISBN 978-9283245186 et Pitman MB. <https://tumourclassification.iarc.who.int/>
- BA Centeno et al. The World Health Organization Reporting System for Pancreaticobiliary Cytopathology: Overview and Summary. *Cancer Cytopathol*. 2024;132(7):396-418. doi: 10.1002/cncy.22806.
- MB Pitman et al. A brief review of the WHO reporting system for pancreaticobiliary cytopathology. *The World Health Organization Reporting System for Pancreaticobiliary Cytopathology*. *Arch Pathol Lab Med*. 2024 Jan 8. doi: 10.5858/arpa.2023-0411-RA.Open Access • MB Pitman et al. *J Am Soc Cytopath*. 2023;12(4):243-250. doi: 10.1016/j.jasc.2023.03.002

IV - LES COMPÉTENCES VISÉES SONT LES SUIVANTES :

Cette formation est destinée aux médecins anatomo-cytopathologistes ayant un recrutement en ponctions pancréatiques, souhaitant optimiser ou actualiser leurs compétences dans le domaine des ponctions pancréatiques et réalisant une analyse cytologique et/ou histologique.

V - MODALITES D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES

- Premier questionnaire d'évaluation des participants adressé le **01/03/2026** (Google Form)
- **Pré-test** envoyé par courriel le **06/03/2026** réponse pour le **13/03/2026** (Google Form)
- **Post test** envoyé par courriel le **18/03/2026** réponse pour le **27/03/2026** (Google Form)
- Comparaison des résultats entre le pré-test et le post-test le **01/04/2026**
- Questionnaire de satisfaction des participants envoyé par courriel le **01/04/2026** (Google Form)
- Questionnaire de satisfaction des formateurs envoyé par courriel **01/04/2026** (Google Form).
- Les 2 questionnaires d'évaluation de la formation (Google Forms) : satisfaction des participants sont envoyées et à remplir en fin de formation, afin d'obtenir l'attestation de formation

VI - QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Les documents de formation et l'attestation de présence seront remis après avoir participé à la session de formation dans sa totalité, réalisé les tests (pré-et post-tests), renvoyé les 3 questionnaires

- **Q1** : "Evaluation avant la formation" : besoins des participants" qui précise vos besoins spécifiques pour cette formation
- **Q2** : "Evaluation après la formation" : satisfaction des participants
- **Q3** : "Evaluation après la formation" : satisfaction des participants sur l'organisme SFCC
- **Q4** : "Evaluation après la formation" : satisfaction des formateurs sur l'organisme SFCC



Tous ces questionnaires doivent être remplis en utilisant l'adresse email qui a été donnée au secrétariat de la SFCC au moment de votre inscription.

Société Française de Cytologie Clinique

Site : <https://francesfcc.org/>

Siège social : Boite n°34, 8 rue de Rochechouart, 75009 Paris - sfcc.secrétariat@gmail.com

VII - LES ATTESTATIONS

L'attestation de présence sera envoyée après avoir participé à la formation, par courriel, à la demande du participant. L'attestation de formation sera envoyée par courriel après participation à la totalité de la formation (sur 2 jours), et :

- Remise des 3 questionnaires remplis,
- Identification dans la salle d'attente de la session zoom
- Participation au pré-test et au post-test.

VIII - PROGRAMME

Pré test envoyé le 06/03/2026 réponse pour le 13/03/2026

Mercredi 18 mars de 14h00 à 18h00

14h00-14h10 : Ouverture et Présentation (10 min) **Dr. Tchao MEATCHI et Pr. Hélène BLONS**

14h10-14h30 (20 min) : Dr Tchao MEATCHI, 1^{er} exposé théorique sur Powerpoint qui rappellera les différentes situations cliniques rencontrées par le clinicien, qui précisera les techniques optimales de réalisation du prélèvement, de sa transmission et du traitement du prélèvement au laboratoire et qui montrera les cellules normales pancréatiques et les contaminants digestifs.

14h30-14h40 : Discussion

14h40-15h30 (50 min) : Dr. Tchao MEATCHI, 2^{ème} exposé théorique sur Powerpoint qui décrira les critères diagnostiques cytologiques, histologiques et phénotypiques des kystes avec bordure épithéliale non mucineux et mucineux et comment élaborer un compte-rendu selon les recommandations de l'OMS 2023

15h30-15h40 : Discussion

15h40-15h45 : Pause

15h45-16h55 (1h10 min) : Dr. Tchao MEATCHI et les participants 1^{er} Discussion interactive sur lames numériques du cystadénome Séreux, Tumeur Kystique Mucineuse de bas grade et haut grade, des TIPMP - type gastrique - type intestinal - type biliopancréatique - type oncocytaire - type tubulo-papillaire, de bas grade, de haut grade et avec carcinome

16h55-17h35 (30 min) : Pr. Hélène BLONS, 3^{ème} Exposé théorique sur la place de la biologie moléculaire dans la prise en charge des tumeurs kystiques pancréatiques (analyse du liquide de kyste ou de biopsie)

17h25-17h35 : Discussion

17h35-17h50 (15 min) : Dr. Tchao MEATCHI, 4^{ème} exposé théorique sur Powerpoint qui décrira les critères diagnostiques cytologiques, histologiques et phénotypiques des tumeurs kystiques secondaires à des remaniements dégénératifs en dehors de l'adénocarcinome : tumeurs neuroendocrines bien différenciées et carcinome endocrine, tumeur solide et papillaire, carcinome à cellules acineuses et comment élaborer un compte-rendu selon les recommandations de l'OMS 2023.

17h50--18h00 : Discussion et conclusion

Post-test envoyé le 18/03/2026 - réponse pour le 27/03/2026

Société Française de Cytologie Clinique

Site : <https://francesfcc.org/>

Siège social : Boite n°34, 8 rue de Rochechouart, 75009 Paris - sfcc.secrétariat@gmail.com

Mercredi 1^{er} avril de 14h00 à 17h15

14h00-14h05 : Présentation **Dr. Tchao MEATCHI et Pr. Hélène BLONS**

14h05-15h00 (55 min) : Correction du test, **Dr. Tchao MEATCHI et Pr. Hélène BLONS**

15h00-15h10 : Discussion

15h10-16h00 (50 min): **Dr. Tchao MEATCHI**, 2^{ème} Discussion interactive sur lames numériques d'autres cas de tumeurs kystiques et de tumeurs à petites cellules de présentation kystique

16h00-16h10 : Pause

16h10-17h00 (50 min) : **Dr. Tchao MEATCHI**, 3^{ème} Discussion interactive sur lames numériques avec des lésions rares : Pseudokyste, DKPA, Kyste lympho-épithélial, ...

17h00-17h15 : Conclusion

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Cette formation est exclusivement réservée aux :

- Médecins titulaires du C.E.S. ou du D.E.S. d'Anatomie et Cytologie Pathologiques, aux assistants, aux résidents, aux ex-AFSE et docteurs juniors.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Les personnes qui souhaiteraient bénéficier de la Formation Professionnelle Continue, sont priées de demander une convention de formation au secrétariat de la SFCC que vous pouvez contacter via l'adresse sur le site contact@francesfcc.org ou via l'adresse du secrétariat sfcc.secretariat@gmail.com

Vous pouvez également télécharger le document sur le site internet.

Les inscriptions répondent aux mêmes règles qu'évoquées ci-dessus. Un accord écrit de la formation est demandé.

IX - TARIFS :

- Pathologiste, membre de la SFCC : **525€**
- Pathologiste, non membre de la SFCC : **700€**
- Assistant hospitalier universitaire en poste en France ou résident ou ex-AFSE, membre de la SFCC : **265€**
(*justificatifs : copie de l'arrêté de nomination et une copie de la carte d'identité*)
- Assistant hospitalier universitaire en poste en France ou résident ou ex-AFSE, non membre de la SFCC : **395€**
(*justificatifs : copie de l'arrêté de nomination et une copie de la carte d'identité*)
- Docteur junior (*sur justificatifs : carte d'étudiant en médecine valable pour l'année en cours avec la date de naissance, ou un certificat de scolarité émanant de la faculté de médecine auquel est joint une copie de la pièce d'identité*) : **80€**

X - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Les personnes qui souhaiteraient bénéficier de la Formation Professionnelle Continue, sont priées de demander une convention de formation au secrétariat de la SFCC que vous pouvez contacter via l'adresse sur le site contact@francesfcc.org ou via l'adresse du secrétariat sfcc.secretariat@gmail.com

Les inscriptions répondent aux mêmes règles qu'évoquées ci-dessus. Un accord écrit de la formation est demandé.

XI - HANDICAP

Société Française de Cytologie Clinique

Site : <https://francesfcc.org/>

Siège social : Boite n°34, 8 rue de Rochechouart, 75009 Paris - sfcc.secretariat@gmail.com

Les personnes en situation de handicap sont amenées à se faire connaître auprès du secrétariat de la SFCC (sfcc.secretariat@gmail.com) afin que cette dernière organise au mieux, en fonction des besoins spécifiques, la réalisation de la formation.

Il n'y aura pas de dispositions organisationnelles adaptées aux malentendants et malvoyants.

XII - REGLEMENT INTERIEUR et FORMULAIRE DE RECLAMATION

Article 1 : Objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du Travail.

Le présent règlement s'applique à tous ceux qui participent à une action de formation organisée par la Société Française de Cytologie Clinique et ce pendant toute la durée de la formation suivie.

Article 2 – Contrat entre la SFCC et les participants à la formation

- L'inscription se fait exclusivement sur le site internet de la SFCC.
- La validation de l'inscription est faite par la secrétaire de la SFCC qui vérifie les informations transmises et le règlement de la formation. Si nécessaire, la secrétaire contacte les inscrits à la formation pour leur demander de compléter les informations ou le règlement.
- Si les participants ont besoin d'informations sur la formation, ils contactent par mail le secrétariat de la SFCC.
- Les participants reçoivent par écrit une attestation d'inscription à la formation dans un délai de 2 à 10 jours indiquant que le contrat est conclu entre le participant et la SFCC. Les participants dont les demandes d'inscription ont été refusées sont informés par écrit dans les plus brefs délais. Ils peuvent être mis sur liste d'attente en cas de désistement de l'un des participants.

Article 3 – Clauses de réserve

- Le contrat peut être soumis à un nombre minimum de participants, comme indiqué dans la description de la formation. Si la formation est annulée et que le contrat ne peut être exécuté, les frais de formation seront remboursés.
- Le pré-test et le post-test mentionnés dans la description de la formation doivent être passés dans les délais signalés.
- Les participants n'ayant pas donné les informations permettant de les identifier (adresse email d'inscription) pour comparer le résultat des pré et post-test comme ceux n'ayant pas répondu à un des tests ne pourront pas se voir délivrer l'attestation de formation. Ils auront l'attestation de participation à la formation.

Article 4 – Tarifs et paiement

Les tarifs sur le site internet sont applicables à l'ensemble de la formation.

Les tarifs à prix réduits doivent être justifiés (adhésion à la SFCC, assistantat de moins de deux ans, docteurs juniors...)

Le mode de paiement est seulement indiqué sur le site internet.

Article 5 – Modifications de réservation/d'inscription

Une modification de réservation n'est possible que dans des cas exceptionnels et avec l'accord de la SFCC (Par ex ; report d'une formation sur une autre formation au cours de l'année en cours).

Article 6 – Discipline générale

- Les participants doivent se conformer aux horaires de formation indiqués sur le programme et communiqués par la Société Française de Cytologie Clinique.
- Les participants sont tenus de s'identifier sur la plateforme ZOOM de la formation (Nom, Prénom, Ville) pour valider la feuille d'émargement.
- Les personnes en situation de handicap sont amenées à se faire connaître auprès du secrétariat de la SFCC (sfcc.secretariat@gmail.com) afin d'organiser au mieux, en fonction de leurs besoins, la réalisation de leur formation.

- Sauf circonstances exceptionnelles, les participants ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.
- Il est formellement interdit aux participants de quitter la formation sans motif, de troubler le bon déroulement de la formation par son comportement.

Article 7 – Droits d'auteur

- L'ensemble du matériel des cours, des tests et des lames numérisées est protégé par un droit d'auteur. – L'accès « identifiant et mot de passe » sur la plateforme « teleslide » de la faculté de Grenoble est confidentiel et ne peut être utilisé que pour un strict usage personnel pendant la période indiquée. – La documentation pédagogique remise lors de la session de formation est protégée par le Code de la propriété intellectuelle et ne peut être utilisée que pour un strict usage personnel. L'utilisation du matériel à d'autres fins est interdite.
- Un simple droit d'utilisation, non cessible, est exclusivement conféré aux participants à la formation pour leur utilisation personnelle dans le cadre de leur participation à cette formation.
- Il est notamment interdit de faire une copie pour des tiers ou de rendre accessible sur internet ou d'autres réseaux à titre onéreux ou gratuit, revendre ou utiliser à des fins commerciales le matériel de la formation ou des tests. Il est interdit de retirer les éventuels signes distinctifs, les emblèmes de la SFCC ou les mentions de droit d'auteur. Il est formellement interdit d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. Toute violation du droit d'auteur est passible de poursuites pénales.
- La Société Française de Cytologie Clinique décline toute responsabilité en cas de perte, ou détérioration de la documentation pédagogique envoyée lors de la session de formation.

Article 8 – Résiliation de la formation

- Sous réserve de modification en cas de circonstances ou d'événements graves et exceptionnels
En cas de circonstances ou d'événements graves et exceptionnels ou de modification de telles circonstances ou de tels événements déjà existants sur lesquels la SFCC n'a pas d'influence (par exemple, émeutes, guerre ou conflits terroristes, catastrophes naturelles, épidémies, etc.), la SFCC se réserve le droit de vous proposer des modifications de notre service (par exemple, en termes de temps ou d'espace). Dans ce cas, nous vous soumettrons une nouvelle offre en fixant une échéance et vous demanderons de nous indiquer si vous souhaitez accepter l'offre modifiée ou plutôt résilier le contrat. Si vous résiliez le contrat, nous vous rembourserons tout paiement que vous aurez éventuellement effectué (le cas échéant, au prorata de l'état actuel de la prestation de services fournie).

Article 9 – Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la Société Française de Cytologie Clinique pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- Avertissement écrit
- Blâme
- Exclusion temporaire ou définitive à une formation de la SFCC

Article 10 – Garanties disciplinaires (art. R 6352-3 et suivants du Code du Travail)

- Aucune sanction ne peut être infligée au participant sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps des griefs retenus contre lui (article R6352-4 du Code du Travail).
- Lorsque le Président ou le Secrétaire général de la Société Française de Cytologie Clinique envisage de prendre une sanction, il convoque par lettre recommandée avec accusé de

réception le participant en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien

Article 11 – Publicité du règlement

Le présent règlement intégré dans le Livret d'Accueil est remis à chaque participant.

FORMULAIRE DE RECLAMATION

Veillez nous faire part de toutes réclamations, aléas ou complications sous la forme du formulaire de réclamation dont vous disposez ci-dessous par voie électronique à l'adresse email suivante : sfcc.secretariat@gmail.com

Un retour sur ces réclamations sera effectué après discussion en réunion semestrielle des conseils de la SFCC.

Sujet

J'ai participé à la formation

Nom de la formation :

Date de la session :

Ma réclamation concerne :

Merci de barrer les mentions inutiles

Accès - Equipement – Enseignement – Intervenants - Matériel pédagogiques

Autre

Description :

Données personnelles :

Civilité : Madame, Monsieur

Titre :

Mode d'exercice (barrer les réponses non correctes) :

Hospitalier, Libéral, Mixte, Autre - préciser

Prénom

Nom

Nom de la structure

Adresse Professionnelle

Localité

Pays

Téléphone

E-mail

Disponibilités (Préciser Jour et heures pour vous contacter)

Société Française de Cytologie Clinique

Site : <https://francesfcc.org/>

Siège social : Boite n°34, 8 rue de Rochechouart, 75009 Paris - sfcc.secretariat@gmail.com